

## "Bousculés ou éventrés" : des associations de défense de l'environnement portent plainte après le déboisement illégal d'un secteur protégé abritant un site archéologique majeur



Des associations de défense de l'environnement ont annoncé, mercredi 3 juin 2026, porter plainte après un déboisement mené sans autorisation dans le Bois de Castille, qui est un site protégé à Uzès dans le Gard. • © Google Street View



Lucas Rodriguez

Publié le 07/06/2026 à 07h15 Mis à jour le 08/06/2026 à 09h46 Temps de lecture : 2 min

📍 Occitanie



🔗 copier le lien

**Plusieurs associations de défense de l'environnement ont annoncé, mercredi 3 juin 2026, avoir porté plainte le 12 mai 2026, après des coupes d'arbres dans le Bois de Castille à Uzès dans le Gard. Le site est classé en espace boisé protégé et abrite aussi un oppidum néolithique.**

Dans un communiqué publié mercredi 3 juin, les associations ont annoncé avoir déposé plainte auprès du procureur de la République, le 12 mai 2026, après des coupes d'arbres dans le Bois de Castille, à Uzès. L'action a été menée par les associations

Sorève et France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée, soutenues par l'antenne nîmoise du Groupe National de Surveillance des Arbres. Les associations dénoncent un déboisement engagé sans autorisation sur un site protégé.

## Des travaux engagés sans autorisation

Le terrain concerné se situe au lieu-dit Le Grand Mas, au sud-ouest d'Uzès. Le bois fait environ 9 hectares et, selon les associations, des travaux ont touché près de la moitié du site depuis le début du mois de janvier. Le secteur est pourtant classé en espace boisé classé. Ce classement encadre fortement les coupes et interdit tout changement d'usage des sols.

## Les travaux ont été menés sans aucune autorisation d'urbanisme

Association Sorève, France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée et Groupement National de Surveillance des Arbres

Elles dénoncent aussi une demande de régularisation déposée après le début des coupes. Dans leur communiqué, elles jugent cette situation surprenante. *"Outre le fait qu'il soit étonnant de déposer une demande préalable après les travaux, ce rejet appelle à réparation"*, écrivent-elles.

## Des travaux stoppés dès le mois de janvier

Selon l'arrêté municipal, datant du 8 janvier 2026, que nous nous sommes procuré, deux élus de la mairie se sont rendus sur place le 7 janvier. Le document indique que le propriétaire avait entrepris *"d'importants travaux de coupes et abattages d'arbres"* sur les parcelles. Ces travaux visaient, selon l'arrêté, à créer *"une desserte forestière contre les incendies"*. Mais les parcelles sont situées en zone naturelle du plan local d'urbanisme. Elles sont aussi en espace boisé classé et dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques.

---

### À lire aussi :

["25.000 € de travaux à ma charge" : le cauchemar des propriétaires face aux fissures de leur maison et à un système d'indemnisation inadapté](#)

---

La mairie a donc estimé que ces travaux avaient été engagés *"sans avoir effectué de demande de Déclaration préalable"*. Elle a mis en demeure le propriétaire *"d'interrompre immédiatement"* les coupes et abattages. L'arrêté municipal rappelle aussi l'importance archéologique du lieu. Il précise que la carte archéologique du Gard y identifie *"la présence d'un oppidum protohistorique datant du 5e siècle avant J.-C."*

## Des travaux susceptibles d'altérer de façon irréversible les éléments remarquables naturels et historiques du site.

Jean-Luc Chapon - maire d'Uzès

Toujours selon l'arrêté, cet oppidum n'a pas encore été fouillé. La mairie le présente comme *"un site archéologique majeur"*. Les élus ont aussi estimé que les travaux pouvaient abîmer le site de manière durable.

## Des associations qui demandent l'application de la loi

Pour les associations, ce dossier dépasse le seul Bois de Castille. Elles y voient un exemple des menaces qui pèsent sur les espaces forestiers en Uzège. Elles alertent sur les pressions liées à certains projets industriels, énergétiques ou agricoles. Elles pointent aussi les risques de déclassement d'espaces boisés protégés.

---

### À lire aussi :

[Feux de forêt : la France achète deux nouveaux Canadair livrables en 2032, signature du contrat lors d'une visite ministérielle sur la base aérienne de la Sécurité civile](#)

---

*"La conduite du déboisement du Bois de Castille est révélatrice du peu de cas que certains font des mesures de protection du patrimoine naturel",* écrivent-elles. Les associations demandent désormais que la justice examine le dossier. Elles veulent faire reconnaître les manquements qu'elles disent avoir relevés et obtenir réparation.